

COMITE EUROPEEN POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX

Section locale Pyrénées et
Départements Limitrophes
39 chemin Peyrucq
64290 LASSEUBETAT
☎ 0688034340
Ceppaf64@sfr.fr



Avant de vous engager pour être famille d'accueil

Votre logement :

Que vous soyez en appartement ou en maison vous pouvez faire une petite place à un chien ou un chat chez vous pour le protéger en attendant de lui trouver un adoptant définitif. Que vous habitiez un petit logement ou un espace plus grand, vous aiderez le CEPPAF à être rassuré quant à la protection de cet animal en attente d'adoption.

Vos autres animaux :

Avec ou sans animaux, vous pouvez accueillir nos protégés.

Mais si vous avez déjà des compagnons chiens, chats, ils devront être stérilisés ou castrés. Pour les chats ils devront être **vaccinés** contre le typhus, le coryza et la leucose. Et pour les chiens être à jour de leur vaccin (CHPPIL). Une copie du carnet de santé doit nous être renvoyée avec la chartre signée. (L'Association ne pourra être tenue pour responsable si vos animaux tombent malades s'il ne sont pas à jour des vaccins)

L'animal qui vous sera confié sera en accord avec vos conditions.

Même si vous avez un chat FIV/FeLV positif, il peut lui aussi, accueillir ses compagnons atteints par les mêmes maladies !!! Il faudra donc nous le signaler.

Il est bien évident que pour les visites chez le vétérinaire, il vous **faut pouvoir vous déplacer ou solliciter le CEPPAF**

Si vous vivez à plusieurs :

Il faut que tout le monde soit d'accord sur le fait de devenir famille d'accueil car cela demande du temps et un certain investissement

Que devrez-vous faire :

Devenir Famille d'Accueil c'est simplement **accueillir au sein de son foyer**, un animal.

Nos protégés sont parfois blessés, souvent amaigris, mais sont sociables. Votre rôle sera de les **nourrir**, les **soigner** si besoin et leur **redonner rapidement confiance en l'humain**. Ainsi, ils auront toutes les chances de se faire adopter par une nouvelle famille définitive.

Vous pourrez faire de votre côté toute communication d'adoption de l'animal que vous avez en charge et nous communiquer les coordonnées de l'éventuel adoptant. Nous pourrions vous solliciter pour nous adresser des photos si l'animal a grandi dans le cas d'un chaton par exemple.

Nous vous solliciterons pour recevoir en notre présence la venue d'éventuels adoptants. Toute formalité administrative sera effectuée par l'Association.

Quelles sont les contraintes ?:

Vous devez vous absenter ? Vous devrez nous le signaler à l'avance le temps de trouver une autre famille d'accueil à moins que vous ayez une solution pour la garde ou le nourrissage.

Nourriture et matériel nécessaire au bien-être du chat ?

Aucun frais n'est à la charge de la famille d'accueil. Les factures devront être envoyées au CEPPAF soit par courrier, soit en les scannant à ceppaf64@sfr.fr. Pour les frais vétérinaires, rien ne pourra se faire sans l'accord du CEPPAF. Un RIB pourra nous être fourni pour vous faire des virements électroniques.

Si vous souhaitez prendre en charge cependant des frais concernant l'animal, le CEPPAF vous fera un reçu fiscal sur les dépenses à votre charge. (Déduction à 66 %).

Nous essaierons de faire en sorte d'avoir un accord avec un vétérinaire proche de votre domicile le cas échéant.

Quelle durée d'accueil ?

Elle est très variable et imprévisible puisque l'issue est l'adoption définitive.

Coordonnées à conserver.

Edith, responsable CEPPAF au 0688034340 (ceppaf64@sfr.fr)

Muriel, chargée de mission accueil au 0658533368 (muriel.lorenzi@gmail.com)

Merci pour votre coopération.
